

CONSEIL MUNICIPAL

Place du Marché **Stationnement interdit les jours de marché**



Des véhicules ventouses entravent régulièrement une bonne organisation spatiale des deux marchés hebdomadaires du mardi et du vendredi. Or, la Place du Marché est strictement interdite au parpage ces matins-là.

La Police administrative rappelle aux propriétaires de véhicules que l'ensemble de la place est totalement interdite au stationnement le mardi et le vendredi de 05h00 à 13h00. Posée la veille, la signalisation ad hoc doit être respectée strictement. Les contrevenants seront amendés.

Le Conseil municipal en appelle au bon sens des automobilistes et des usagers en général. Il les remercie de leur compréhension. (cm)

Zone bleue réintroduite le 11 mai

Rappel important aux automobilistes qui se garent à Saint-Imier! La zone bleue reprendra ses droits lundi prochain.

Le Conseil municipal a décidé de réintroduire le régime de zone bleue à partir du 11 mai, soit après plus de sept semaines de suspension. Cette date coïncide avec le moment fixé par le Conseil fédéral pour la réouverture de tous les magasins.

Les contrôles reprendront par conséquent également à partir de cette date. Afin de ne pas s'exposer à une mauvaise surprise, il s'agira de retrouver les bons réflexes et de placer son disque bleu derrière le pare-brise, tout en respectant le temps de parpage autorisé. (cm)